



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA
SALLE DES COMITÉS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 10 JUIN 2026 À
19H00**

Personne(s) présente(s) :

M. Simon Hatem, conseiller municipal
Mme Isabelle Duchaine, membre
Mme Marie-Catherine Émond, membre
Mme Christine Sauvageau, membre

Joé Thériault, conseiller technique

Personne(s) absente(s) :

Mme Marie Ignaczak, présidente
M. Vincent Perron, secrétaire
M. Alexandre Duplain, membre

Les membres dudit comité formant quorum sous la présidence de Simon Hatem.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal

4. Sujets

4.1 Point de discussion - Suivi du conseil

4.2 PIIA - Aménagement d'un logement d'appoint dans une nouvelle résidence - 63, Traverse-de-Laval

4.3 PIIA - Aménagement d'un logement d'appoint dans une nouvelle résidence - 129, chemin des Lacs

4.4 PIIA - Construction d'un bâtiment multifamilial de quarante (40) logements - 16 et 20 chemin des Mélèzes

4.5 Dérogation mineure - 2026-20004 - 2, chemin du Ruisseau

5. Date de la prochaine réunion régulière

5.1 Date de la prochaine réunion du CCU

6. Varia

6.1 Point de discussion - Varia



7. Clôture de la réunion

7.1 Clôture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion

Le président déclare l'assemblée ouverte à 19h05.

2.1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3.1 Adoption du procès-verbal

Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 mai 2026. Le procès-verbal a été accepté tel que rédigé.

4.1 Point de discussion - Suivi du conseil

Discussion sur divers points du conseil.

4.2 PIIA - Aménagement d'un logement d'appoint dans une nouvelle résidence - 63, Traverse-de-Laval

Le comité consultatif recommande l'**acceptation** de la demande de permis 2026-00121, numéro de lot 5 846 238, concernant la construction d'une nouvelle résidence avec un logement d'appoint.

4.3 PIIA - Aménagement d'un logement d'appoint dans une nouvelle résidence - 129, chemin des Lacs

Le comité consultatif recommande l'**acceptation** de la demande de permis 2026-00175, numéro de lot 6 472 085, concernant la construction d'une nouvelle résidence avec un logement d'appoint.

4.4 PIIA - Construction d'un bâtiment multifamilial de quarante (40) logements - 16 et 20 chemin des Mélèzes

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas les critères du PIIA de l'article 23 aux alinéas 2 c), 4 a), 4 c) et 5 a) de la section 4 du chapitre 3 pour les dispositions relatives à un projet de construction, d'agrandissement ou de rénovation d'un bâtiment autre qu'une résidence unifamiliale isolée du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, le comité consultatif recommande le **refus** de la demande de permis 2025-00100, numéro de lot 1 820 927 et 1 820 941, concernant la construction d'un bâtiment multifamilial de quarante (40) logements.

4.5 Dérogation mineure - 2026-20004 - 2, chemin du Ruisseau

Le comité consultatif recommande l'**acceptation** de la demande de dérogation mineure 2026-20004, lot 1 821 043 afin de permettre uniquement la localisation d'un bâtiment principal à 5,64 mètres de la ligne latérale au lieu de 6,1 mètres minimalement et d'un atelier à 0,41 mètre au lieu de 1,5 mètre, prévu aux normes du Règlement de zonage 09-207, le tout tel que démontré sur le plan qui a été préparé par M. Michel Rhéaume a.g, en date du 23 février 2026, portant le numéro 8118 de ses minutes.

5.1 Date de la prochaine réunion du CCU

La prochaine rencontre du CCU sera le 8 juillet 2026 ou le 15 juillet 2026.



6.1 Point de discussion - Varia

Aucune recommandation.

7.1 Clôture de la réunion

Le président lève l'assemblée à 20h01.

Simon Hatem, président

Vincent Perron, secrétaire